

Le BRGM engage des travaux de forage dans le cadre du projet C3AF relatif à l'étude des impacts du changement climatique sur la ressource en eau souterraine en Guadeloupe

- **Le BRGM avec le soutien de l'Europe (fonds FEDER) va conduire des travaux de forage de février à mars 2020 sur la commune de Morne à l'Eau.**
- **Ce projet de recherche intitulé « Changement Climatique et Conséquences aux Antilles Françaises » (C3AF), réunit le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), l'Université des Antilles, Météo France et l'Université de Montpellier.**

L'intrusion saline

L'intrusion saline est un phénomène naturel, présent en contexte côtier et insulaire. Il s'agit de la pénétration des eaux de mer dans le sous-sol.

L'élévation du niveau de la mer et les fluctuations de la nappe phréatique liées au changement climatique ainsi que l'exploitation des eaux souterraines peuvent favoriser le phénomène d'intrusion saline et entraîner une salinisation des eaux souterraines.

La salinisation de la nappe la contamine et la rend impropre à la consommation. C'est pourquoi il est important de l'anticiper.



Le BRGM va réaliser des travaux de forage sur la commune de Morne à l'Eau

Le BRGM prévoit pour cela la mise en place d'un forage sur la commune de Morne à l'Eau dont l'objectif sera de recouper la limite entre eau douce – eau salée afin de suivre en temps réel son évolution.

A partir des mesures effectuées dans le forage, il sera possible d'apprécier l'évolution de la ressource en eau souterraine en Grande-Terre en tenant compte notamment du changement climatique et de la variation du niveau marin. Les résultats permettront de proposer des éléments d'aide à la décision qui sensibiliseront les autorités et le grand public aux conséquences du changement climatique et d'avoir la possibilité d'agir sans délai.

Direction Régionale de la Guadeloupe
Parc d'activité Colin
La Lézarde
97 170 Petit-Bourg

Contact BRGM
Benjamin Seux
Tél : 05 90 41 35 52
mail : b.seux@brgm.fr

Qu'est-ce qu'un forage ?

L'implantation du forage s'effectuera à l'aide d'une foreuse montée sur chenilles. Une fois la foration effectuée, l'équipement du forage se fera à l'aide d'un tubage pour prévenir tout éboulement et recouper les eaux souterraines. Le forage sera muni d'un capot métallique de protection en surface et scellée au sein d'une petite margelle en béton (1 m²). **L'ensemble de l'installation ne porte en aucun cas préjudice aux exploitants éventuels du terrain ni aux riverains. Ce forage n'est pas un captage d'eau et ne fera pas l'objet d'exploitation de l'eau. Le but est uniquement de pouvoir y faire des mesures de profondeur du niveau d'eau et de salinité.**



Illustrations ci-dessus : Machine de forage sur chenilles et capot de protection (crédits BRGM)

Déroulement des travaux

Les travaux débuteront le 10 février 2020 au lieu-dit Blin sur la Commune de Morne à l'Eau, au droit d'une parcelle du Conservatoire du Littoral. Ils seront supervisés par le BRGM. Les travaux de forage seront sous-traités à la société locale SAFOR. La durée prévisionnelle des travaux est estimée à 3 semaines.